

# USA : la MPAA s'attaque aux 'pirates' de la TV

C'est la première fois que la Motion Picture Association of America (MPAA) s'attaque à des sites qui copient des émissions de télévision. L'association considère que ces sites sont responsables de la fuite de millions de dollars. Ce problème est devenu très important. Selon

*Envisional*, une société de surveillance d'Internet, le piratage d'émissions de TV a augmenté de 150% en 2004. « *Le vol de créations sur Internet est inacceptable. Les voleurs doivent savoir qu'ils ne sont pas anonymes* » précise le président de la MPAA, Dan Glickman. « *Il y a des milliers de personnes dans le divertissement* » poursuit-il, « *elles travaillent au développement, à la production et la promotion des émissions de télévision. Il faut protéger ses métiers.* » La MPAA a commencé son offensive contre ces sites depuis plusieurs mois. Selon les dirigeants de l'association « *90 % des sites qui ont été attaqués sont aujourd'hui totalement fermés, et le pourcentage de serveurs en service a diminué de 40 %.* ». Une affirmation qui laisse septique, car certains sites existent encore et l'échange de torrents se poursuit. « **Tu peux cliquer, mais pas te cacher** ». Sur la page de présentation des sites Lokitorrent, UK Torrent et s0nicfreak l'on peut désormais lire un message de la MPAA « *You Can Click But You Cannot Hide* », en français : tu peux cliquer, mais pas te cacher. Pour le CEO de la MPAA, le piratage est en régression, et ce n'est que le début. Car moins il y a d'utilisateurs sur le réseau BitTorrent, plus la vitesse de téléchargement est lente. « *Depuis que nous avons commencé à fermer ces sites, le temps de téléchargement est beaucoup plus long, l'expérience du téléchargement de films ou d'émissions de TV n'est plus ce qu'elle était. Et nous avons bien l'intention de renforcer cette lutte.* » annonce-t-il dans un communiqué. Toujours selon l'association, ces sites permettent le téléchargement illégal pour environ 100.000 personnes par jour. Mais il faudra quand même nous expliquer la différence entre le téléchargement sur le Net d'émissions de TV déjà diffusées et la pratique de l'enregistrement via le magnétoscope, les enregistreurs de DVD, les décodeurs à disque dur. Des pratiques courantes et massives. Faut-il alors envoyer devant les tribunaux les possesseurs de ces appareils? Les émissions ne sont-elles déjà pas financées par les chaînes, la publicité et/ou la redevance? **Six sites BitTorrent sur la liste noire**

-ShunTV : ce site s'est spécialisé dans la distribution de contenus audiovisuels, notamment télévisuels. Il compte environ 10.000 utilisateurs. Une équipe appelée « TeamTV » semble régulièrement mettre à jour la base de données. Le site contient même un calendrier des programmes qui précise la date de disponibilité de la copie sur le serveur. -Zonatracker: principalement en espagnol il compte 25.000 utilisateurs. Ils proposent des centaines de films populaires. -Btefnets : Ce site de torrents dispose de huit serveurs. Il comptabilise 48.000 utilisateurs utilisant régulièrement « les seeds ». -Scifi-Classic: Comme son nom l'indique, ce site est spécialisé dans la science-fiction. -CDDVDHeaven : Ce site compte plus de 8.000 utilisateurs et une moyenne de 1500 visites par jour en mars 2005 selon les statistiques publiées sur le site. Il propose une liste de 100 torrents. Il tire un bénéfice de ce piratage grâce à un système de privilège pour les utilisateurs qui font une donation au site. -Bragginrights: Compte environ 12.000 utilisateurs et sollicite la donation